



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commémorations

Question écrite n° 16486

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la tenue en France, en 2003, de l'année de l'Algérie. Il s'interroge sur les convergences et la pertinence d'un tel événement tel qu'il est organisé, alors que de nombreuses questions restent en suspens dans ce pays, heurtent la sensibilité de nombre de nos compatriotes rapatriés (harkis, pieds-noirs), que la France n'a pas encore complètement dédommagés pour les préjudices subis. C'est par exemple la question de la libre circulation des anciens combattants de l'armée française, plus particulièrement des harkis, sans cesse mise en avant comme étant un problème d'une importance cruciale mais jamais résolu. C'est aussi la question des cimetières et de la nécessité toujours réclamée d'obtenir un recensement des tombes de proches des rapatriés. C'est enfin celle du monument aux morts d'Alger, qui reste à ce jour recouvert d'une chape de béton, interdisant le devoir de mémoire nécessaire envers les Français d'Algérie. L'année de l'Algérie en France se déroule depuis quelques mois au travers diverses manifestations culturelles, dont le point commun est souvent l'unilatéralité des propos accusant la France de tous les maux passés, passant sous silence les atrocités et les dégâts causés des deux côtés. La nécessaire réconciliation franco-algérienne repose sur la reconnaissance réciproque des faits passés. Il aimerait savoir quels efforts de mémoire la France entend demander à l'Algérie en échange de cette coopération culturelle exceptionnelle et quelle est l'avancée des discussions sur les points abordés précédemment.

Texte de la réponse

L'objet de l'Année de l'Algérie est de présenter au public français le plus large des multiples visages de l'Algérie d'hier et d'aujourd'hui. La France et l'Algérie ont une longue histoire commune, avec ses deuils et ses blessures. Les deux pays ne peuvent tourner le dos à leur histoire, ni ignorer les douleurs qui l'ont marquée. Le programme de l'Année de l'Algérie fait une large place à cette histoire, même si cette année doit demeurer avant tout une saison culturelle. Par là, cet événement apparaît comme une opportunité à saisir pour poursuivre un travail de mémoire nécessaire. En effet, Français et Algériens peuvent à cette occasion regarder, sans tabou, leur passé commun avec sérénité et lucidité. Ils peuvent préparer, par la culture partagée, leurs retrouvailles dans un esprit d'ouverture et de réconciliation. L'Année de l'Algérie en France participe ainsi pleinement de la refondation des relations franco-algériennes, en permettant à nos deux pays de se tourner vers leur avenir sans rien renier du passé. Dans ce cadre, les autorités françaises ont souhaité engager avec les autorités algériennes de nouvelles initiatives de nature à approfondir ce travail de mémoire. La visite d'Etat du Président de la République en Algérie du 2 au 4 mars dernier a permis, en particulier, d'obtenir plusieurs résultats significatifs. D'une part, un vaste plan de réhabilitation des cimetières chrétiens et israélites en Algérie a été adopté. La préservation de ces lieux de mémoire est un devoir. Aussi le Gouvernement français a-t-il entrepris dans un premier temps, en étroite collaboration avec les autorités algériennes, le recensement général de l'ensemble des cimetières français en Algérie. Cette étude, en cours, s'achèvera d'ici à la fin de cette année 2003. Nous disposerons alors d'un état général des sites. Parallèlement, une commission technique franco-algérienne, instituée à l'occasion de la visite d'Etat du Président de la République, est chargée d'arrêter les propositions d'action à mettre en

oeuvre. Plusieurs options sont envisageables : le regroupement des sépultures au cimetière du chef-lieu de wilaya, la poursuite des travaux courants d'entretien pour les cimetières en état normal de conservation, la remise en état de décence des sites et des tombes ou le regroupement dans un ossuaire situé sur place ou à proximité. Il appartiendra à cette commission technique de proposer les solutions les mieux adaptées aux situations locales. D'autre part, le Président de la République a souligné à l'occasion de sa visite d'Etat toute l'importance que la France attache à la libre circulation des Harkis entre les deux pays. Les autorités algériennes ont fait preuve de compréhension à l'égard de ceux de nos compatriotes qui souhaitent pouvoir se rendre librement sur leur terre natale. Enfin, les autorités françaises vont engager prochainement, en collaboration avec les autorités algériennes, une nouvelle campagne de duplication des actes d'état-civil des Français rapatriés qui sont encore conservés en Algérie. Près d'un million et demi d'actes seront ainsi numérisés. Les Français originaires d'Algérie voient ainsi satisfaites des aspirations anciennes et prioritaires pour eux. Par ce travail de mémoire engagé dans le cadre de l'Année de l'Algérie en France ou à l'occasion de la récente visite d'Etat du Président de la République en Algérie, la France entend construire avec l'Algérie une relation nouvelle, confiante, sereine et durable.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16486

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 2003, page 2806

Réponse publiée le : 19 mai 2003, page 3825